



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaire
déposée par la société GROUPE MEAC SAS**

Commune de CIEZ

Il sera procédé, du mardi 25 février 2014 au vendredi 28 mars 2014 inclus, à une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ayant pour objet la demande d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de CIEZ, présentée par la société GROUPE MEAC SAS.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'exploitation, soit :

- la commune de CIEZ
- la commune de BOUHY
- la commune de ENTRAINS-SUR-NOHAIN
- la commune de COULOUTRE
- la commune de MENESTREAU
- la commune de PERROY

Le dossier de demande et les pièces qui l'accompagnent, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé dans la mairie de CIEZ, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Gérard MILLERAND, à la mairie de CIEZ, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

.../...

M. Gérard MILLERAND, conseiller d'éducation en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de CIEZ les :

- mardi 25 février 2014 de 9H00 à 12H00
- lundi 3 mars 2014 de 9H00 à 12H00
- jeudi 13 mars 2014 de 9H00 à 12H00
- samedi 22 mars 2014 de 9H00 à 12H00
- vendredi 28 mars 2014 de 9H00 à 12H00

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Jean-François BLANCHOT, chef d'établissement scolaire en retraite.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Yves DEBRAINE – Route départementale 168 – 58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques ainsi qu'aux mairies de CIEZ, BOUHY, ENTRAINS-SUR-NOHAIN, COULOUTRE, MENESTREAU et PERROY aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.